

# BUDGET 2019

La Municipalité de Pully a soumis au Conseil communal, le 13 décembre 2018, un budget 2019 très largement déficitaire, avec une perte de CHF 13'526'500.00. Les charges et revenus se situent aux alentours, respectivement, de CHF 169 mios pour les charges et 155 mios pour les revenus.

## SITUATION GÉNÉRALE

Types	Budget 2019	Budget 2018	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Total des charges	169'369'300.00	157'825'700.00	11'543'600.00	7.3%
Total des revenus	155'842'800.00	157'132'100.00	-1'289'300.00	-0.8%
Résultats	-13'526'500.00	-693'600.00	12'832'900.00	1'850.2%

## TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES

Le montant total des charges est de CHF 169.4 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 61.4 mios seulement, soit les « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 97.3 mios de charges non maîtrisables et CHF 10.7 mios de charges internes.

Types de charges	Budget 2019	Budget 2018	Ecart (CHF)	Ecart (%)
<b>Charges maîtrisables</b>				
Autorités et personnel	30'620'800.00	30'243'700.00	377'100.00	1.2%
Biens, services, marchandises	22'826'300.00	23'395'600.00	-569'300.00	-2.4%
Aides et subventions	7'920'700.00	7'986'000.00	-65'300.00	-0.8%
	61'367'800.00	61'625'300.00	-257'500.00	-0.4%
<b>Charges internes</b>				
	10'658'900.00	11'207'100.00	-548'200.00	-4.9%
<b>Charges non maîtrisables</b>				
	97'342'600.00	84'993'300.00	12'349'300.00	14.5%
Total des charges	169'369'300.00	157'825'700.00	11'543'600.00	7.3%

### Charges maîtrisables

Globalement, les charges maîtrisables diminuent d'environ CHF 260'000.00 par rapport au budget de l'année 2018 et augmentent d'environ CHF 3.0 mios par rapport aux comptes de l'année 2017.

On constate une augmentation de 1.2% des charges liées aux autorités et personnel par rapport au budget 2018. La progression provient des ajustements de l'effectif du personnel, ainsi que des augmentations statutaires. De plus, le budget 2019 intègre une indexation des salaires de 0.3%.

Au niveau des achats de biens, services et marchandises, on note une diminution de 2.4% par rapport au budget 2018 et une augmentation de 1.9% par rapport aux comptes de l'année 2017. Ceci démontre bien les efforts consentis par l'ensemble des services communaux, conformément aux directives données par la Municipalité.

Les aides et subventions sont quant à elles en légère diminution de l'ordre de CHF 65'000.00 (-0.8%) par rapport au budget 2018 et en forte progression d'un peu plus de CHF 1.4 mio (+21.8%) par rapport aux comptes de l'année 2017. Cette forte augmentation est en grande partie due à la mise à disposition de la population d'environ 200 places supplémentaires d'accueil de jour des enfants.

### Charges internes

Le montant de CHF 10.7 mios représente des opérations comptables sans effets sur la situation de trésorerie.

### Charges non maîtrisables

Globalement, les charges non maîtrisables accusent une forte augmentation d'environ CHF 12.3 mios par rapport au budget 2018 et d'un peu moins de CHF 14.8 mios par rapport aux comptes de l'année 2017.

Cette importante progression provient, pour l'essentiel, des effets liés à la modification du système péréquatif intercommunal qui provoque, comme déjà annoncé, une importante hausse de la participation de la Ville de Pully au financement de la facture sociale, ainsi qu'à la péréquation directe horizontale. De plus, le montant total de la facture sociale à charge des communes vaudoises progresse de l'ordre de 6.3% par rapport à celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

## TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS

Types de revenus	Budget 2019	Budget 2018	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Revenus fiscaux	100'851'000.00	100'670'000.00	181'000.00	0.2%
Revenus non fiscaux	42'776'400.00	42'517'900.00	258'500.00	0.6%
Revenus internes	12'215'400.00	13'944'200.00	-1'728'800.00	-12.4%
Total des revenus	155'842'800.00	157'132'100.00	-1'289'300.00	-0.8%

### Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

### Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

### Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

L'exercice 2018 devrait être proche de l'équilibre grâce à une légère progression des recettes fiscales. De plus et comme en 2017, la marge d'autofinancement devrait être positive mais insuffisante pour financer la totalité des dépenses d'investissements de l'année.

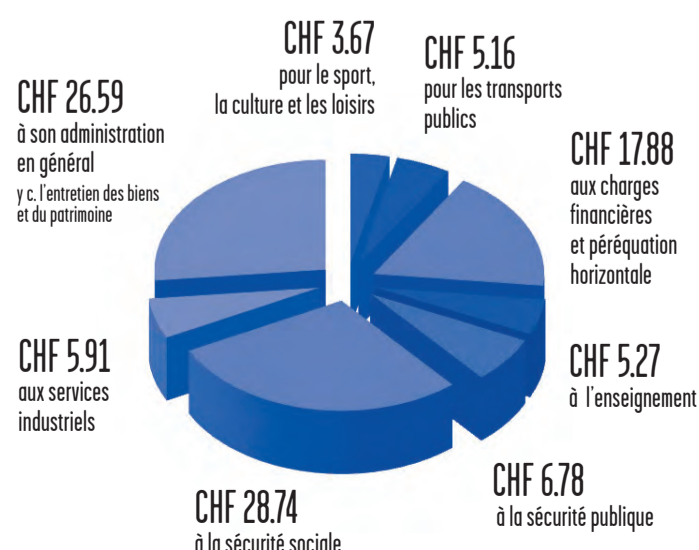
Dans l'élaboration du budget 2019, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Ainsi, malgré une légère progression de l'effectif du personnel communal, le budget 2019 montre une diminution des charges maîtrisables par rapport à celles prévues au budget 2018. Néanmoins, la Municipalité déplore un niveau des charges liées à la péréquation en très forte augmentation par rapport à celles des exercices précédents (facture sociale et péréquation directe horizontale). Ce phénomène est essentiellement dû à la modification des bases de calcul du système péréquatif suite à l'introduction de la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III) qui aura son plein effet dès 2019.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal identique à celui utilisé pour les exercices 2016 à 2018, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

Ces éléments font que le budget présenté par la Municipalité pour l'exercice 2019 est très largement déficitaire.

Pour l'exercice 2019, l'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'un peu plus de CHF 9.2 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville de Pully devra s'endetter afin de financer l'entier des investissements mais également une partie de ses charges de fonctionnement. Par conséquent, au 31 décembre 2019, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 120.0 mios.

## EN 2019, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Rens. : Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances, Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, finances@pully.ch, 021 721 31 30

## Sommaire

- Editorial
- Budget 2019
- Gratuité du prêt à la Bibliothèque Médiathèque
- Office de la population : nouveaux horaires
- Swiss Dance Days 2019
- Ecowatt 2019
- OpenSunday
- Nouvel espace sportif en plein air
- Agenda

## Quelle autonomie pour la Ville de Pully ?

Notre projet de budget 2019 poursuit l'effort de stabilisation de nos dépenses, du moins celles sur lesquelles nous avons le pouvoir d'agir, qui ne représentent que 61 millions, soit le 36% seulement du total de nos charges.

Malgré la maîtrise de nos dépenses, notre budget global 2019 présente un excédent de charges de 13.5 mios, ce qui est bien sûr insatisfaisant. La raison est à chercher dans l'explosion de nos participations à des charges cantonales (48 mios) et de péréquation intercommunale (29 mios), imposées par des bases légales et sur lesquelles nous n'avons aucun moyen d'agir. L'augmentation de ces participations pour 2019 correspond à notre déficit budgétaire.

On peut raisonnablement se demander s'il est normal que près du trois quart de nos recettes fiscales soit absorbé par ces participations, et quelle est l'autonomie réelle de la Ville avec seulement un quart de ses recettes fiscales à disposition pour couvrir ses propres besoins ?

Les moyens d'agir pour la Municipalité sont extrêmement limités, car il est impossible de réduire dans une telle proportion les dépenses sur lesquelles nous pouvons agir. Certes, la modification du système de péréquation intercommunale est planifiée et les discussions à ce sujet viennent de débuter ; mais cela prendra du temps, avec un résultat qui ne sera pas forcément beaucoup plus favorable pour Pully. Le canton a assaini sa situation financière en grande partie grâce à la participation financière des communes, notamment aux coûts de l'aide sociale regroupés sous le terme de « facture sociale ». Il est urgent que le canton soulage les communes de ces dépenses, sur lesquelles elles n'ont aucune influence. Cette éventuelle option est loin d'être acquise.

Reste l'adaptation de notre fiscalité communale, un sujet très sensible, mais qui devra néanmoins être envisagé pour assumer des dépenses imposées, sans péjorer notre propre fonctionnement et notre capacité d'investir dans des actions et des services destinés à la population.

GIL REICHEN, Syndic

## Impressum

Edition : Municipalité de Pully – décembre 2018  
 Graphisme : www.enzed.ch  
 Tirage : 11'000 exemplaires  
 Comité de rédaction : G. Reichen, Ph. Steiner, J. Beaud Turin, A. Piolino  
 Impression : PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC  
 Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle  
 www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11  
 www.facebook.com/VillededePully  
 Instagram : @VillededePully

# ECOWATT 2019

La Ville de Pully s'engage à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble de son territoire. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le programme Ecowatt, la Commune proposera aux habitants, propriétaires, entreprises ou associations domiciliés à Pully un panel de subventions afin de les inciter à rejoindre l'effort des autorités de la Ville en faveur du climat et de l'environnement. Les domaines principalement soutenus sont ceux du bâtiment et de la mobilité électrique où les potentiels de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont les plus importants.

C'est une taxe spécifique, dont l'introduction a été largement soutenue par le Conseil communal, qui permettra de financer ce programme. Prélevée sur la facture d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à hauteur de 0.25 cts/kWh, elle représentera pour les ménages moyens (3'500 kWh/an) une charge de 70 cts par mois environ.

## Nos aides 2019 pour l'habitat durable :

### Installations photovoltaïques :

50% de la rétribution fédérale (PRU), max CHF 4'000.00

### Installations solaires thermiques :

50% de la subvention cantonale, max CHF 4'000.00

### Changement de chauffage par une pompe à chaleur :

50% de la subvention cantonale, max CHF 10'000.00

### CECB<sup>®</sup>Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) :

50% de la subvention cantonale, max CHF 750.00

## Nos aides 2019 pour la mobilité électrique :

### Vélo électrique neuf :

15% du prix d'achat, max CHF 300.00

### Voiture 100% électrique neuve :

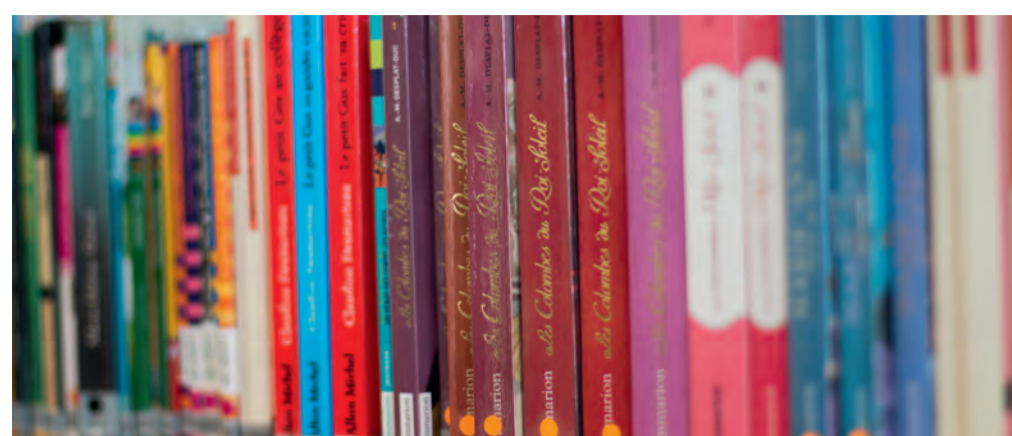
Forfait : CHF 1'000.00

### Borne de recharge :

50% du prix d'achat, max CHF 750.00

Ecowatt, c'est aussi un programme de sensibilisation et d'information sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement. Pour en apprendre davantage et connaître les conditions détaillées d'octroi, rendez-vous sur le site [www.pully.ch/ecowatt](http://www.pully.ch/ecowatt) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019!

## Gratuité du prêt à la Bibliothèque Médiathèque de Pully



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Bibliothèque Médiathèque de Pully proposera la gratuité du prêt pour tous. Cette décision s'inscrit dans une volonté d'ouverture du service vers la population, en cohérence avec les actions de médiation culturelle menées en parallèle. Le franchissement de cette étape de l'abonnement gratuit est un signal fort qui témoigne de l'engagement de la Municipalité pour la promotion culturelle au sein de la Ville de Pully et de sa volonté d'un ancrage spécifique autour du livre. D'autres villes importantes du canton, comme Lausanne, Gland, Rolle ou Nyon, proposent déjà avec succès la gratuité de leurs bibliothèques publiques. Ce projet, à l'impact financier réduit, renforce la présence des bibliothèques au sein de la population

et les consacre comme des institutions d'utilité publique prioritaires.

Comme mesure parallèle, les retards dans les retours de documents seront dorénavant sanctionnés de manière plus systématique, afin de permettre au plus grand nombre de profiter de l'offre en place.

La décision de gratuité du prêt offre aujourd'hui la possibilité à tous de bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par la Bibliothèque Médiathèque de Pully, sans retenue, et participe à renforcer sa mission de promotion d'un accès ouvert et universel au savoir.

Rens. : Dylan Roth, responsable  
Bibliothèque Médiathèque,  
021 721 36 43  
<http://bibliotheque.pully.ch>

Office de la population :  
nouveaux horaires  
dès le 3 janvier 2019

Lun .....12h00 – 17h30  
Mar/mer/jeu .....07h30 – 11h30  
13h30 – 16h30  
Ven .....07h30 – 11h30  
13h30 – 16h00

## Swiss Dance Days 2019

### Découvrez 15 pièces de danse en 4 jours !

Du 6 au 9 février 2019 dans diverses salles lausannoises et au Théâtre de l'Octogone, la 7<sup>e</sup> édition des Swiss Dance Days présentera 15 pièces exceptionnelles choisies par un jury parmi plus de 150 créations. La programmation donne un aperçu des tendances actuelles qui animent les artistes chorégraphiques suisses.

Plus d'informations sur [www.swissdancedays.ch](http://www.swissdancedays.ch)

## Agenda

**Fermeture des bureaux de l'Administration communale**  
Du vendredi 21 décembre 2018 à 16h  
au jeudi 3 janvier 2019 à 7h30  
Poste de Police ouvert 24h/24h, 021 721 33 11

**Fermeture de la piscine couverte**  
Du lundi 24 décembre 2018 au  
mercredi 2 janvier 2019 inclus

**Séances du Conseil communal en 2019**  
Me 20 février, 20h  
Me 27 mars, 20h  
Me 1<sup>er</sup> mai, 20h  
Me 5 juin, 20h  
Je 27 juin, 18h

**Cave de Pully**  
Réouverture le jeudi 7 février 2019, de 17h à 20h  
Informations sur [cave.pully.ch](http://cave.pully.ch)

**Musée d'art**  
Exposition Jacques Berger. Le geste nu,  
du 17 janvier au 17 mars 2019  
En parallèle, exposition des œuvres acquises par le Musée d'art depuis 10 ans  
Informations sur [www.museedartdepully.ch](http://www.museedartdepully.ch)

**ArchéoLab**  
Exposition Construire + malin = romain  
du 16 mars au 19 juillet 2019  
Informations sur [www.archeolab.ch](http://www.archeolab.ch)

**Don du sang**  
Ma 26 mars, de 11h30 à 18h30  
à la Maison Pulliérane

# OPENSUNDAY

Un programme d'activités sportives  
et ludiques pour les enfants

Suite au succès rencontré par la première édition, une nouvelle saison d'OpenSunday a démarré récemment à Pully, à l'initiative de la Ville de Pully et de la Fondation IdéeSport.

**L'objectif?** Offrir aux enfants âgés de 6 à 12 ans un espace sécurisé pour s'amuser et se dépenser les dimanches après-midi d'automne et d'hiver, moins propices aux activités extérieures.

**Envie d'essayer?** L'équipe d'OpenSunday vous accueille tous les dimanches de 13h30 à 16h30 (hors vacances scolaires) à la salle de sport de l'Annexe Ouest. Des activités sportives encadrées, des jeux et des ateliers y sont proposés. La participation est gratuite et ne nécessite pas d'inscription préalable.

Plus d'informations : [www.ideesportworknet.ch](http://www.ideesportworknet.ch)

## NOUVEL ESPACE SPORTIF EN PLEIN AIR ET RÉNOVATION DE TROIS PLACES DE JEUX

Projet - vue aérienne - Parc du Quai Milliquet



La Ville de Pully compte une quinzaine de places de jeux communales réparties sur son territoire. Certaines de ces aires, indispensables aux loisirs des visiteurs et des citoyens, ont vieilli et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Depuis 2010, elles font l'objet d'expertises, dont la dernière en date, effectuée en février 2017, indique que la mise aux normes de plusieurs d'entre elles est impérative.

La Municipalité a par ailleurs exprimé dans son programme de législation la volonté d'adapter et de poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques. Pour rappel, la place de jeux du parc Guillemain est la seule à avoir été entièrement rénovée en 2013, après une série d'incendies.

Suite à un préavis approuvé par le Conseil Communal, trois places de jeux sises au Quai Milliquet, au Collège des Alpes et au ch. Pré des Clos vont être rénovées et même complètement repensées. Désormais, la place de jeux est le fruit d'une réflexion globale, conçue sur mesure et pensée comme véritable lieu de développement physique et cognitif pour les enfants, mais aussi comme un espace de rencontre intergénérationnel. Les projets prévoient notamment des cabanes, des jeux d'eau et de sable, des jeux de cordages, d'équilibre et de grimpe, sans oublier l'inévitable toboggan, droit ou hélicoïdal.

À travers ce projet, le Conseil Communal a su donner un bel élan à la promotion du sport et de la santé à Pully en approuvant également le projet de création d'un nouvel espace sportif et ludique en plein air sur la partie nord-ouest du Quai Milliquet. Ce projet prévoit notamment un terrain de beach-volley, des terrains de pétanque et un espace de fitness urbain accessible à toutes les générations. L'exécution de l'ensemble de ces aménagements sera répartie sur l'année 2019.

Rens. : Nicolas Leuba, Conseiller municipal en charge de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, 021 721 31 11